LES ARTS EN LIEN
7ème SALON 2015
SAINT LAURENT D AGNY

EXPOSITION DE PEINTURES - SCULPTURES PHOTOS 2015

Cette exposition se déroulera du **vendredi 29 mai au dimanche 7 juin 2015** à l'espace **La Bâtie**

Invités d'honneurs : Béatrice TERRA – ***peintre et YANNIS LAGRESLE - sculpteur***

Heures d'ouverture : Les vendredi 29 mai et 5 juin : de 14h à 19h
Les samedis et dimanches 30, 31 mai et 6, 7 juin : de 10h à 19h

Délais à respecter :

Lundi **30 Mars 2015**	Renvoi du bulletin d'inscription **accompagné d'une photo** d'un des tableaux exposés en vue de la parution sur le catalogue et **d'un chèque des droits d'accrochage**
Mardi 26 Mai **de 14h à 20h**	Dépôt des œuvres à l'espace La Bâtie 549 route de Mornant – Saint Laurent d'Agny
Vendredi 29 mai à **19h**	Vernissage de l'Expo
Dimanche 7 juin à **19h**	Clôture de l'Expo et retrait des œuvres

REGLEMENT GENERAL

1 – Nombre d'œuvres maximum autorisées :

5 par exposant – Les œuvres précédemment exposés ne seront pas acceptés

2 – Présentation des œuvres :

Correctement encadrées si besoin et **munies d'un solide dispositif d'accrochage** (les sous-verres « clips » seront accrochés sous la responsabilité de l'artiste)

indiquer vos NOM - N° tel et TITRE au dos de chaque œuvre, par avance merci.

3 – Pas de format imposé et pas de thème

4 – Droits à acquitter :

Droits d'accrochage de 5 € par œuvre.

En cas de vente, l'artiste s'acquittera d'un don correspondant à 10% de la valeur de l'œuvre, au profit de l'association organisatrice « le lien des Saint Laurent ».

5 – Les organisateurs prendront le plus grand soin des œuvres exposées

Cependant, il appartient à chaque exposant de s'assurer en responsabilité civile.

Il fera son affaire de l'assurance éventuelle des œuvres exposées contre les risques d'exposition, aucun recours n'étant recevable par l'organisateur.

Le Lien des Saint Laurent décline toute responsabilité concernant les détériorations, vols, incendies, accidents ou dommages quelconques qui pourraient survenir aux œuvres exposées, quelle qu'en soit la cause ou l'importance.

6 – Permanence :

Chaque artiste peut effectuer une permanence ; un planning d'inscription sera à remplir lors du dépôt des œuvres – Par avance merci

7 – L'inscription ci-dessous doit nous être retournée de préférence par mail, sinon par courrier :

Remplie soigneusement et accompagnée :

- de la photo d'une des œuvres qui sera exposée (pour nous permettre la réalisation du catalogue de l'exposition)

- d'un chèque du montant des droits d'accrochage à l'ordre de l'association « le lien des Saint Laurent ».

8 – Pour tous renseignements complémentaires, contacter :

Céline LECHOWICZ : 06 86 46 03 58

artsenlien@outlook.fr